

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 1094**

présenté par

M. Carré

ARTICLE 16

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 11, substituer aux mots :

« six mois »

les mots :

« un an ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu de l'environnement réglementaire qui encadre l'installation d'un commissaire-priseur, il est prudent d'instaurer la continuité au sein d'une étude au-delà des termes prévus au présent article.